Glossaire et sigles des concepts financiers

a : Taux d'actualisation
AC : Actif circulant
AE : Actifs d'exploitation
AI : Actif immobilisé
AT : Actifs de trésorerie
AMT : Amortissements cumulés (stock)
AMORPRO : Amortissements et provisions cumulés (stock)
AMTFI : Remboursement annuel des dettes financières (amortissement financier)(flux)

BFR : Besoin en fonds de roulement
BFRC : Besoin en fonds de roulement constaté
BFRHE : Besoin en fonds de roulement hors exploitation
BFRE : Besoin en fonds de roulement d'exploitation
BFRN : Besoin en fonds de roulement normatif

c_i : coefficient de structure
CAF : Capacité d'autofinancement, surplus de trésorerie potentiel généré par l'activité
CB : Capitalisation boursière
CCA : Charges constatées d'avance
CBC : Concours bancaires courants
CMPC : Coût moyen pondéré du capital
CP : Capitaux propres
CPC : Créances professionnelles cédées

d: Délai de règlement ou d'écoulement
DAP : Dotation aux amortissements et aux provisions (flux)
DCT : Dettes à court terme
DE : Dettes d'exploitation
DHE : Dettes hors d'exploitation
DF : Dettes financières
DLMT : Dettes à long et moyen terme
DT : Dettes de trésorerie
DRC : Délai de récupération du capital
DRCA : Délai de récupération du capital actualisé
Δ: Variation

EBE : Excédent brut d'exploitation, surplus de trésorerie potentiel généré par l'exploitation
EENE : Effets escomptés non échus
ES : Emplois stables (stocks, au bilan)
ESE : Emplois stables de l'exercice (flux, dans un tableau de financement)
ETE : Excédent de trésorerie d'exploitation (équivalent à STE>0)

FLUX : Grandeur relative à une période

FNT : Flux net de trésorerie d'une période (flux net= différence entre deux flux opposés)
FNTA : Flux net de trésorerie de l'activité (équivalent au STA)
FNTF : Flux net de trésorerie du financement (équivalent au STF)
FNTI : Flux net de trésorerie des investissements (équivalent au STI)
FNTE : Flux net de trésorerie de l'exercice (équivalent au STG)
FR : Fonds de roulement fonctionnel (équivalent au FRNG)
FRF : Fonds de roulement financier
FRNG : Fonds de roulement net global (équivalent au FR fonctionnel)

ICNE : Intérêts courus non échus
IB : Immobilisations brutes
IBE : Immobilisations brutes d'exploitation
IS : Impôt sur les bénéfices
KE : Capital économique
KEE : Capital économique d'exploitation
KP : Capitaux permanents

MCB : Multiple de capitalisation des bénéfices (équivalent au PER)

PCA : Produits constatés d'avance
PER: Price earning ratio (equivalent au MCB)
p_i: Coefficient de pondération d'un ratio dans une fonction score

r: Coefficient de rotation d'un stock
r_e : Taux de rentabilité économique des capitaux investis
r_f : Taux de rentabilité financière des capitaux propres
RS: Ressources stables (stock, au bilan)
RSE : Ressources stables de l'exercice (flux, dans un tableau de financement)

SCB : Soldes créditeurs des banques
STE : Solde de trésorerie d'exploitation
STF : Solde de trésorerie du financement
STA : solde de trésorerie de l'activité (ou sur opérations de gestion STOG)
STG : Solde de trésorerie global (ou Flux net de trésorerie de l'exercice FNTE)
STI : Solde de trésorerie des investissements
STO (ou ESO) : Solde de trésorerie des opérations d'exploitation encaissables et décaissables
STOG : Solde de trésorerie sur opérations de gestion (équivalent STA)
STOCK : Grandeur évaluée à une date donnée (ex. : composantes du bilan)

TN : Trésorerie nette
TRI : Taux de rentabilité interne
VA : Valeur ajoutée (brute)
VA_{to} (a, X,) : Valeur actuelle de la grandeur X, en t_o, au taux d'actualisation a
VAN (a, F_t) : Valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie
VMP : Valeurs mobilières de placement
VERD : Valeurs d'exploitation, réalisables et disponibles (équivalent à AC)
VOCB : Valeur d'origine des équipements détenus en crédit-bail
VR : Valeur résiduelle
VRD : Valeurs réalisables et disponibles (Créances et liquidités)

LEXIQUE FINANCIER

Acheté-vendu
Achat et vente simultanés d'un titre au même cours, en vue de réactualiser le prix de revient d'un titre.

Actif
Bien ou créance possédé par une entreprise ; ensemble de ces biens et créances(actif du bilan).

Action
Titre d'associé représentant une fraction du capital social dans une société par actions (SAS,SA ou SCA) et conférant à son détenteur un ensemble de droits pécuniaires, de vote et d'information, émis en échange d'apports en espèces ou en nature lors de la création de la société, d'une augmentation de capital par apports nouveaux ou par incorporation de réserves au capital (distribution d'actions gratuites dans ce dernier cas).

Action gratuite
Action émise lors d'une incorporation de réserves au capital, ou lors d'un split d'actions (division du nominal).

Action d'apport
Action émise en contrepartie d'un apport en nature.

Action de numéraire
Action émise en contrepartie d'un apport en espèces.

Action reflet
Action émise par une société cotée et représentative des activités et des résultats de l'une de ses divisions n'ayant pas la personnalité juridique et ne pouvant, de ce fait, émettre elle-même des actions (ex. :Alcatel optronics)

Action à vote double
Action détenue sous forme nominative depuis au moins deux ans et conférant à son titulaire un droit de vote double (deux droits de vote par action).

Agence de rating ou de notation
Agence financière spécialisées (Standard and Poors, Moody's) donnant, en fonction d'une analyse financière d'une entreprise, d'une méthode d'étude et de critères d'appréciation qui lui sont propres, son opinion sur la qualité de la signature d'un emprunteur public ou privé.

Agent non financier (ANF)
Agent économique (entreprise, particulier, association, administration, institution) dont la fonction principale n'est pas financière ou monétaire et qui n'effectue des opérations monétaires et financières que comme moyen de réalisation de sa fonction principale (consommation, investissement, production, échange), par opposition aux intermédiaires financiers. (IF).

American deposit share (ADS)
Valeur mobilière américaine représentant une action d'une société non américaine utilisée par les sociétés non américaines désirant être cotées aux USA.

American deposit receipt (ADR)
Certificat nominatif émis par une banque américaine dépositaire, en contrepartie de titres étrangers déposés hors du territoire des Etats Unis.

Amortissement
Dépréciation comptable de la valeur d'un actif du fait de son utilisation, de son usure, et du passage du temps. De ce point de vue l'amortissement entraîne une baisse de la valeur nette comptable de l'actif auquel il se rapporte.

Charge comptable calculée correspondant à la dépréciation annuelle de l'actif (dotation).De ce point de vue l'amortissement entraîne une baisse du résultat de l'entreprise.
Ressource de financement interne d'une entreprise résultant des dotations annuelles car elles ne correspondant pas à des flux de trésorerie décaissés et restent dans l'entreprise. De ce point de vue, l'amortissement annuel (dotations) est une composante de la CAF.

Analyste financier

Professionnel qui produit, à destination de son entreprise (banque, entreprise d'investissement…) ou d'investisseurs extérieurs, des études sur les sociétés cotées, à partir de l'examen de leur environnement, de leur stratégie, de leurs comptes et de leurs perspectives, aboutissant à une estimation du résultat futur, du multiple de capitalisation du résultat et à une recommandation d'achat, de conservation ou de vente du titre de la société analysée.

Analyse fondamentale

Méthode d'analyse financière qualitative et quantitative d'une entreprise basée sur un ensemble de données économiques et financières de l'entreprise et de son environnement.

Analyse graphique (chartiste)

Méthode statistique d'analyse financière cherchant à prévoir l'évolution de la valeur d'un titre en fonction de l'historique de ses cours.

Autocontrôle

Actions d'une société détenues par une filiale, donnant droit au dividende, mais privées du droit de vote.

Auto-détention

Part qu'une société détient de son propre capital, les actions d'auto- détention ne donnent droit ni au dividende, ni au droit de vote.

Autofinancement

Epargne brute d'une entreprise au cours d'une période, égale à la différence entre la CAF et les dividendes versés.

Autorité des marchés financiers

Instance de réglementation et de contrôle des marchés financiers qui a remplacé en 2003 la COB et le CMF.
Personne morale indépendante, qui édicte la réglementation applicable aux marchés réglementés et aux professionnels (EC et EI) intervenant sur ces marchés , qui contrôle l'information des émetteurs de titres (sociétés cotées, SCPI essentiellement), et qui assure la protection de l'épargne publique sur les marchés financiers et dérivés ;elle dispose à cette fin de pouvoirs de réglementation (règlement général notamment), d'investigation, d'agrément (visa obligatoire pour tout appel public à l'épargne) et de sanction

Avoir fiscal

Crédit d'impôt attaché au dividende net d'une action, et égal à la moitié de ce dernier. Il s'ajoute au dividende net pour calculer le dividende brut imposable, et se retranche de l'impôt dû, ou remboursé par le Trésor public en cas de non imposition. L'avoir fiscal a pour but d'éviter la double taxation des bénéfices distribués (à l'IS et à l'IR).

Bénéfice par action (BPA)

Quotient du bénéfice net par le nombre d'actions moyen pondéré au cours d'une période. Sert à calculer le PER.

Besoin de financement
Situation d'un agent économique dont les investissements sont supérieurs à l'épargne ; en conséquence le besoin de financement est égal à la différence entre les investissements et l'épargne.

Bilan
Image comptable (bilan comptable) ou financière (bilan financier, bilan fonctionnel, bilan pool de fonds) du patrimoine et de la situation financière d'une entreprise fondée sur la description, à une date donnée, de l'ensemble de ses avoirs (actif) et de ses engagements (passif).

Bloc de contrôle
Négociation entre groupes financiers portant sur l'échange, à un prix généralement supérieur au cours boursier, d'un ensemble de titres conférant le contrôle d'une société.

Blue chips
Valeurs mobilières à forte capitalisation et donnant lieu à d'importantes transactions quotidiennes.

Bons de souscription
Valeur mobilière négociable donnant le doit d'acheter, pendant une certaine période d'exercice, ou à une certaine date, une ou plusieurs actions nouvelles à un prix d'exercice fixé lors de l'émission des bons.

Les bons peuvent être émis de façon autonome ou simultanément à un autre titre (ABSA : actions à bon de souscription d'actions, OBSO et OBSA : obligations à bons de souscription d'obligations ou d'actions, notamment).

Bourse (des valeurs)
Marché organisé et réglementé destiné à assurer les transactions sur valeurs mobilières cotées, et servant à déterminer le cours des valeurs mobilières.

Call.
Option d'achat d'un warrant ou option de vente sur le MONEP.

Capacité d'autofinancement (CAF)
Surplus de financement interne sécrété au cours d'une période par l'activité de l'entreprise,
Egal à la différence entre les produits encaissés et les charges décaissées.

Capacité de financement
Situation d'un agent dont l'épargne est supérieure à l'investissement ; en conséquence la capacité de financement est égale à la différence entre l'épargne et l'investissement.

Capitalisation boursière
Valeur donnée par le marché financier à une société, calculée en multipliant la valeur d'une action par le nombre de titres en circulation.

Cotation assistée en continu (CAC)
Système informatique de centralisation et de confrontation des ordres de bourse permettant de déterminer un cours de bourse à tout moment à chaque nouvelle introduction d'ordres d'achat ou de vente dans le carnet d'ordres (par opposition au fixing ou fixage et à la cotation à la criée aujourd'hui abandonnée pour les valeurs mobilières).

Certificat d'immobilisation
Document fourni par un intermédiaire financier au détenteur d'un titre, dont il assure la conservation du portefeuille, en vue de lui permettre d'assister à l'assemblée générale des associés.

Certificat d'investissement
Titre résultant du démembrement d'une action, dont il conserve les droits pécuniaires, mais dépourvu du droit de vote. Les certificats d'investissement ont été principalement utilisés par les entreprises publiques pour accéder au marché financier.

Certificat de valeur garantie
Titre émis lors d'une augmentation de capital, généralement à l'occasion d'échanges de titres , garantissant à son détenteur que la société émettrice lui versera la différence, si elle est positive, entre un prix garanti et le cours de l'action à une date future prédéterminée.
Cession de créances professionnelles
Technique juridique permettant à une entreprise de se procurer immédiatement de la trésorerie en cédant à une entreprise tierce tout ou partie de ses créances à terme sur ses clients (loi Dailly).

Code Euroclear (ex code Sicovam)
Code attribué à un titre par l'organisme de compensation Euroclear, permettant son identification, la transmission d'ordres de Bourse et le transfert des titres de compte à compte lors des cessions (enregistrement des livraisons de titres). Il a été remplacé en 2003 par le code international ISIN.

Code ISIN (International Securities Identification Number)
Code international attribué aux titres cotés, reprenant le code Euroclear, précédé de lettres d'identification du pays de l'émetteur (FR pour la France).

Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI)
Organisme, présidé par le gouverneur de la BDF, chargé de donner son agrément préalable à la création de tout établissement de crédit et aux entreprises d'investissement.

Commission bancaire
Organisme présidé par le gouverneur de la BDF chargé du contrôle des règles prudentielles applicables aux établissements de crédit (contrôle sur pièces et sur place).

Consolidation
Méthode comptable visant à présenter la situation financière et les résultats d'un groupe de sociétés liées par des relations de dépendance financière et aboutissant à l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat, d'un tableau de flux et d'annexes consolidés.

Contrat à terme
Achat ou vente d'un actif (titre, devise, matière première minérale ou agricole, indice, panier d'actions, produits de taux d'intérêt…) à un prix actuel et comportant un dénouement de l'opération à une date future (échéance de livraison et de règlement), et pouvant être racheté ou revendu à tout moment jusqu'à la date d'échéance.

Cotation
Système (généralement informatisé pour les valeurs mobilières) permettant, par confrontation des ordres d'achat et de vente de déterminer en permanence (cotation en continu) ou périodiquement à heures fixe (fixage) le cours d'un produit (titres notamment) c'est à dire le prix d'équilibre du marché.

Cours
Valeur (d'achat et de vente) d'un titre coté (action ou obligation principalement) à une date donnée.

Courtage
Ensemble des frais, commissions et taxes prélevés par les intermédiaires financiers sur les transactions boursières, calculés en pourcentage (constant ou dégressif) de la valeur des transactions, avec un minimum forfaitaire de perception.

Création de valeur (Economic value added EVA)
Ecart entre la rentabilité nette des capitaux employés (ROCE) et le coût moyen pondéré (CMP) des ressources correspondantes (coût moyen pondéré de la dette et de la rémunération attendue des capitaux propres par les actionnaires).

Délai de récupération du capital (DRC) ou Return on investment (**ROI)**
Nombre d'années nécessaires pour que le montant actualisé des bénéfices (ou des flux nets de trésorerie) permette de récupérer l'investissement initial.

Dématérialisation
Représentation des valeurs mobilières cotées exclusivement sous forme d'écritures dans un compte titres ouvert chez un intermédiaire financier et dans l'organisme de compensation Euroclear (les titres n'existent plus sous la forme papier depuis 1984 à Paris).

Dilution
Diminution du bénéfice par action entraînée par l'augmentation du nombre de titres à la suite d'opérations portant sur le capital.

Dividende
Partie du résultat annuel distribué versé à chaque action (dividende net)

Droit d'attribution (DA)
Droit attaché aux actions anciennes en cas de distribution d'actions gratuites, pouvant être vendu sur le marché financier, ou permettant, par réunion de plusieurs droits en général, d'obtenir des actions gratuites.

Droits de garde
Prélèvements périodiques (en général annuels) des établissements financiers sur les titres dont ils assurent la conservation, proportionnels ou dégressifs, calculés sur la valeur du portefeuille et correspondant à la couverture des frais de gestion et à des commissions.

Droit préférentiel de souscription (DPS)
Droit négociable en Bourse permettant à un actionnaire, lors d'une augmentation de capital, de souscrire prioritairement un nombre d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions (et donc de DPS) qu'il possède déjà. L'AG des actionnaires peut renoncer à ce DPS dans le cas d'augmentations de capital réservées.

Ebit (Earnings before interest and taxes)
Bénéfice avant intérêts et impôts
Mesure du résultat annuel voisine du résultat courant

Ebitda (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provisions
Mesure du résultat annuel voisine du Résultat brut d'exploitation (EBE).

Economie d'endettement
Système de financement d'une économie caractérisée par une insuffisance de l'épargne disponible pour le financement de agents à besoin de financement, et qui conduit les banques à assurer le financement monétaire de l'économie par création monétaire, en complément du financement par des ressources d'épargne.

Economie de marchés financiers
Système de financement de l'économie dans lequel la couverture des besoins de financement est assurée essentiellement par les ressources d'épargne collectées par le marché financier.

Elasticité
Rapport entre deux variations relatives (pourcentages) de variables ayant entre elles des relations de dépendance.
Application : variation en pourcentage du prix d'un warrant ou d'une option, pour une variation de 1% de son sous-jacent.

Entreprise d'investissement (EI)
Société agréée par le CECEI en application de la loi du 2 janvier 1996 sur la modernisation des activités financières, exerçant à titre principal des activités de service en investissement (négociation de titres, gestion de portefeuille pour le compte de tiers, intermédiation).

Etablissement de crédit (EC)
Institution financière agréée par le CECEI dans le cadre de la loi bancaire et habilitée à effectuer toutes les opérations de banque (réception de dépôts monétaires et de dépôts d'épargne, octroi de crédits notamment).

Euroclear France (ex SICOVAM)
Organisme centralisant l'ensemble des transactions boursières depuis la dématérialisation des titres, en transférant ces derniers de compte à compte entre les établissements affiliés (banques et entreprises d'investissement).

Euronext
Marché boursier européen résultant du regroupement des bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles en 2000 dans une société holding commune (Euronext NV de droit néerlandais) coiffant trois filiales (Euronext-Paris SA, Euronext- BrusselsNV, Euronext- Amsterdam NV).

Euronext-Paris SA
Société cotée chargée de la gestion du système de cotation et de règlement -livraison des titres sur tous les marchés boursiers de la place de Paris ; elle applique les règlements du CMF et contrôle les professionnels du marché (ex ParisBourse , ex Société des bourses françaises, avant la création d'Euronext).

Euronext 100
Indice de base établi à partir des 100 plus fortes capitalisations et volume d'échanges des 1600 valeurs cotées sur les trois places d'Euronext.
Euronext List
Plate forme unique de cotation des 1600 valeurs d'Euronext.

Factoring(affacturage)
Procédé de financement par lequel une société cède à une société d'affacturage (factor) son portefeuille de créances à terme sur ses clients, le factor réalisant le paiement immédiat de ces créances, leur recouvrement et le contentieux éventuel en contrepartie d'une redevance calculée en pourcentage des créances cédées.

Finance directe (ou finance de marché)
Financement direct des agents à besoin de financement (agents non financiers : ANF déficitaires)) par les agents à capacité de financement (ANF excédentaires).

Finance indirecte (ou intermédiation bancaire)
Financement faisant intervenir des intermédiaires financiers (IF) entre les ANF afin d'ajuster les besoins des uns aux exigences des autres. Les IF substituent leurs propres créances et dettes (titrisés ou non) à ceux d'ANF.

Fixing (ou fixage)
Mode de cotation à heure fixe (2 fixing quotidiens sur Euronext) pour toutes les valeurs non cotées en continu. Ces dernières font également l'objet d'un fixing de clôture (à 17h30) en plus de leur cotation en continu.

Flottant
Nombre d'actions d'une entreprise (ou pourcentage du nombre total d'actions d'une société) pouvant effectivement être échangées sur le marché, à l'exclusion des titres détenus par des groupes, des familles, l'Etat et de celles détenues dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. L'importance du flottant détermine la liquidité d'un titre.

Flux net de trésorerie d'exploitation (cash flow d'exploitation)
Excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses d'exploitation, disponible pour le financement des investissements et le remboursement des dettes.

Flux net de trésorerie des investissements
Solde annuel résultant de la différence entre les acquisitions d'immobilisations et les cessions d'immobilisations.

Flux net de trésorerie du financement
Solde annuel obtenu par différence entre les financements nouveaux de l'exercice et les remboursements de financements antérieurs au cours de cet exercice.

Flux net de trésorerie de l'exercice
Solde annuel de la trésorerie globale d'une entreprise, résultant de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'exercice, égal à la somme des trois flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement, corrigés de quelques ajustements comptables liés notamment aux variations de change.

Fonds commun de créances (FCC)
Copropriété ayant comme objet exclusif d'acquérir des créances et d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le FCC constitue le véhicule de titrisation des créances c'est à dire de transformation des créances en titres constitués par les parts de FCC.

Fonds commun dans lequel une (ou plusieurs) entreprises apportent leurs créances en vue de leur financement

Fonds commun de placement
Copropriété de valeurs mobilières émettant des parts en contrepartie des apports reçus qu'il affecte à l'acquisition de titres des marchés financier et (ou) monétaire.

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)
OPCVM spécialisé, réservé aux salariés d'une entreprise, recueillant l'épargne salariale destinée à être investie en valeurs mobilières.

Fonds de fonds
OPCVM investi en actions ou parts d'autres OPCVM.

Fonds commun de placement (FCP)
Copropriété, sans personnalité morale, d'un portefeuille de valeurs mobilières géré par un professionnel et conservé par un établissement financier (EI) ou une banque (EC).

Fonds de commun de placement dédié
FCP réservé à un ou quelques investisseurs (société, caisse de retraite, gestionnaire de plan d'épargne d'entreprise) qui détermine(nt) le profil du fonds quant à son portefeuille de titres.

Fonds commun de placement d'innovation (FCPI)
FCP dont le portefeuille doit être majoritairement constitué de titres de sociétés d'innovation non cotées et dont les détenteurs de parts bénéficient d'avantages fiscaux en contrepartie des risques encourus et du blocage des capitaux investis.

Fonds commun de placement à risque (FCPR)
FCP dont le portefeuille doit être majoritairement constitué de titres de sociétés risquées non cotées et dont les détenteurs de parts bénéficient d'avantages fiscaux.

Fonds propres
Différence entre l'actif total d'une entreprise et ses dettes, mesurant la valeur comptable d'une entreprise, et donc aussi des actions composant le capital social.

Garantie de cours
Obligation faite à une entreprise qui acquiert un bloc de contrôle lui conférant la majorité du capital d'une autre, d'offrir aux actionnaires minoritaires, pendant 10 séances boursières, la possibilité de vendre leurs titres aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées aux cédants du bloc de contrôle.

Indice boursier
Indice statistique fondé sur la moyenne pondérée des cours d'un échantillon représentatif de valeurs mobilières servant à mesurer l'évolution d'un marché au cours du temps, ou à apprécier l'évolution d'une valeur par rapport à son indice de référence (appréciation de la sous-performance ou de la sur-performance d'une action).
Les principaux indices sont : CAC 4O, SBF120, SBF250 à Paris, Euronext 100, DJ Eurostoxx 50 pour la zone €, DJ Eurostoxx, pour l'Europe, DJ, Standard and Poors, Nasdaq à New York, FTSE à Londres, DAX à Francfort, BEL 20 à Bruxelles, NIKKEY à Tokyo.

Intégration globale
Méthode de consolidation des comptes d'un groupe dans laquelle la valeur des titres de la filiale intégrée est remplacée dans les comptes du groupe par les valeurs des actifs et des dettes de la filiale, déduction faite des créances et dettes inter-groupe .

Intégration proportionnelle
Méthode de consolidation de comptes d'un groupe dans laquelle la valeur des titres de la filiale détenus par la société mère est remplacée dans les comptes du groupe par les valeurs des actifs et des dettes de la filiale, au prorata du pourcentage du capital de la filiale détenu par la société mère.

Intérêts minoritaires
Valeur comptable de la participation des actionnaires minoritaires dans les comptes consolidés d'un groupe (pour une filiale consolidée).

Intermédiaires financiers
Agents économiques dont la fonction principale est d'effectuer des opérations financière pour eux-mêmes ou pour le compte de tiers (leurs clients).
Organismes agréés (parle CECEI) autorisés à conserver des fonds et des titres pour le compte de tiers et à réaliser des transactions sur ces derniers.
Ce sont principalement les établissements de crédit (E.C.) et les entreprises d'investissement (E.I.).

Intermédiation
Système de financement de l'économie dans lequel des intermédiaires financiers (bancaires et non bancaires) s'interposent entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement.

Introduction en Bourse
Mise sur un marché boursier (sur une liste de cotation) d'une part du capital (25% minimum sur le premier marché à Paris ;10% sur le second marché) d'une société désirant faire appel public à l'épargne.

Investisseur institutionnel
Etablissement ou institution investissant une part importante de ses ressources sur le marché financier, pour son propre compte ou pour le compte de tiers : banques, compagnies d'assurances, caisses de retraite, institutions financières spécialisées, SICAV, FCP, Fonds de pension (mutual funds et pension funds anglo-saxons).

Jouissance
Date, à partir de laquelle court le droit de percevoir un dividende ou un intérêt à une date donnée.

Latent
Elément calculé à une date donnée mais non encore réalisé (gain ou perte, augmentation ou diminution de valeur d'un actif) résultant de la différence entre une valeur comptable ou un prix d'achat, et un prix de marché (plus ou moins-value latente), ou résultant d'une obligation juridique génératrice de gains ou pertes futures (charge fiscale latente).

Lease-back (cession-bail)
Moyen de financement d'une entreprise fondé sur un contrat de vente par l'entreprise d'une partie de ses actifs, en général immobilier, à une société de leasing (crédit-bail) qui lui en rétrocède l'usage dans le cadre d'un contrat de leasing au terme duquel l'entreprise peut redevenir propriétaire de l'actif cédé.

Leasing (crédit-bail)
Procédé de financement et d'investissement par lequel une société de crédit-bail (leasing) achète, à la demande d'une entreprise, des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle lui loue en contrepartie d'une redevance périodique, pour une période irrévocable au terme de laquelle l'entreprise dispose d'une option entre le renouvellement de la location, l'achat du bien à une valeur résiduelle prédéterminée ou la fin du contrat.

Levier financier
Amplification des mouvements de cours d'un actif par rapport à un autre auquel il est lié(le sous-jacent).
Accroissement de la rentabilité financière d'une entreprise (ou d'un titre) par rapport à la rentabilité économique des capitaux investis, en raison du financement partiel par endettement de l'entreprise ou du titre considéré.

Liquidité
Pour un bien (actif quelconque) : délai nécessaire pour céder un actif
Pour un titre coté : volume d'échanges quotidiens sur le titre par rapport au nombre total de titres ; ou rapport entre les transactions boursières quotidiennes et la capitalisation boursière. La liquidité d'un titre se mesure aussi par son flottant.

Marchés dérivés
Marchés portant sur des instruments financiers spécifiques (dérivés) liés à un sous jacent coté sur un autre marché et destinés à la couverture des risques de cours et de taux résultant des évolutions de la valeur du sous-jacent (MATIF et MONEP à Paris).

Marché financier
Le marché financier est le marché de capitaux à long terme sur lequel, en contrepartie de l'émission de titres appelés valeurs mobilières et de transactions sur ces titres, l'épargne des agents à capacité de financement est transférée aux agents à besoin de financement.

Marché gris
Transactions sur titres entre intermédiaires avant la cotation officielle.

Marché interbancaire
Compartiment du marché monétaire réservé aux institutions financières (Etablissements de crédit, Trésor public, Banque de France, Poste…) sur lequel elles échangent quotidiennement leurs excédents de trésorerie ou financent leurs déficits de trésorerie en monnaie centrale.

Marché libre (O.T.C.)
Marché sur lequel s'échangent les valeurs non admises sur les marchés réglementés, et non soumis à des formalités et procédures d'introduction.

Marché monétaire
Marché sur lequel s'échangent, au moyen d'instruments (titres) spécifiques les capitaux à court terme et comportant deux compartiments selon les intervenants et les instruments utilisés : le marché interbancaire et le marché de titres de créance négociables (TCN).

Marché obligataire
Compartiment du marché financier sur lequel sont émises et s'échangent les obligations.

Marché primaire
Marché de l'émission de titres nouveaux avant leur cotation, par l'intermédiaire de syndicats bancaires d'émission (association de banques mettant leur réseau à la disposition de l'émetteur en contrepartie d'une commission de placement ou de garantie).Le marché primaire procure aux émetteurs des capitaux à long terme.

Marché secondaire
Marché des transactions sur valeurs mobilières antérieurement émises sur le marché primaire. Le marché secondaire assure la liquidité des titres et, de ce fait, élargit le marché primaire. Il détermine également la valeur (cours) des titres par leur cotation.

Marché des titres de créance négociables (TCN)
Marché sur lequel les agents économiques peuvent émettre ou échanger des titres appelés TCN (billets de trésorerie émis par les entreprises, certificats de dépôt émis par les banques) dont la durée varie de sept jours à un an et dont le montant minimum est de 152 449€, à taux fixe ou variable. Il existe également des titres à moyen terme : les bons à moyen terme négociables (BMTN).

Market value added (MVA) ou valeur de marché ajoutée
Ecart entre la capitalisation boursière d'une société et ses capitaux propres.

MATIF
Marché à terme international de France sur lequel se négocient des contrats à terme (futures)et servant d'instrument de couverture (ou de spéculation) des risques encourus par un portefeuille en raison des variations de cours ou de taux.

Mise en équivalence
Méthode de consolidation dans laquelle la valeur comptable des titres d'une filiale consolidée est remplacée par la valeur de la part de la société mère dans l'actif net de la filiale.

Mode de détention
Forme sous laquelle sont détenues des valeurs mobilières : nominatif pur, nominatif administré, au porteur.

Maturité
Date d'expiration du droit (d'achat ou de vente) attaché à une option.

Moins-value
Perte supportée lors de la vente d'un actif (bien, titre), égale à la différence entre le prix de vente (ou la valeur comptable nette) et le prix d'achat de cet actif.

Moins-value latente
Perte potentielle ou diminution de valeur d'un actif (bien, titre), calculée mais non encore réalisée, entre un prix de marché constaté à une date donnée et la valeur comptable nette ou le prix d'achat de l'actif en l'absence de toute cession de cet actif.

MONEP
Marché des options négociables de Paris sur lequel se négocient des contrats d'options (Call et put).

Multiple de capitalisation du bénéfice (MCB) ou Price earning ratio(PER)
Rapport entre le cours d'une action et le bénéfice net anticipé par action. Rapport entre la capitalisation boursière et le bénéfice net anticipé.

Obligation
Titre de créance émis par une société par actions , un établissement de crédit une collectivité publique donnant droit au paiement d'un intérêt périodique fixe ou variable et au remboursement du capital soit à une échéance fixe (obligations remboursables in fine), soit à une date variable en fonction d'un tableau d'amortissement (obligations amortissables).

Obligation convertible
Obligation offrant à son détenteur la possibilité de l'échanger conte des actions de la société émettrice, pendant une période déterminée, selon une parité d'échange fixée l'émission.

Obligation remboursable en actions
Obligation dont le remboursement s'effectue obligatoirement sous forme d'actions de l'émetteur.

Obligation à fenêtres
Obligation dont le porteur peut demander le remboursement (ou éventuellement l'échange) lors de certaines périodes prédéterminées lors de l'émission.

Obligation à coupon zéro
Obligation ne donnant pas droit à un coupon annuel, dont la rémunération résulte de la différence entre le prix de souscription et le prix de remboursement qui inclut de fait des intérêts capitalisés.

Obligation participante
Obligation dont une partie de la rémunération est variable en fonction d'une mesure de performance de l'entreprise émettrice (ex. : le bénéfice, le CA).

Obligation indexée
Obligation dont la rémunération annuelle et (ou) le capital varie(nt) en fonction d'un indice de référence extérieur à l'activité de l'entreprise (ex. : indice de prix).

Obligation assimilable du trésor (OAT)
Obligation d'Etat, fraction d'un emprunt émis en plusieurs tranches successives, tous les titres ayant les mêmes caractéristiques (sauf le prix d'émission qui sert de variable d'ajustement en fonction de l'évolution des taux du marché) quelle que soit leur date d'émission,ce qui accroît la taille du marché et donc la liquidité des titres.

Offre à prix ferme (OPF)
Procédure d'introduction en Bourse fixant la quantité et le prix unique des titres introduits sur le marché.

Offre à prix ouvert (OPO)
Procédure d'introduction en Bourse dans laquelle le prix d'émission est fixé à la fin de l'offre, en fonction de la demande et selon des conditions fixées dans l'offre préalable.

Offre publique d'achat (OPA)
Opération consistant pour une société à offrir de racheter en espèces tout ou partie des actions d'une autre société, pendant une période donnée, et à un prix supérieur au cours boursier du titre afin d'inciter les actionnaires à apporter leurs titres.

Offre publique d'échange (OPE)
Opération similaire dans laquelle le paiement des titres apportés s'effectue en actions de la société initiatrice qui réalise à cette fin une augmentation de capital réservée, ou éventuellement d'une autre société, et on pas en espèces ; l'opération s'effectue par échange de titres.

Offre publique de retrait (OPR)
Offre par une société détenant plus de 95% des actions d'une autre société, faite aux minoritaires, de racheter ou d'échanger leurs actions à un prix ou à une parité d'échange des titres déterminé. A l'issue de l'offre, la société majoritaire peut demander le retrait de la cote de la société cible.

Offre publique de vente (OPV)
Procédure par laquelle une société cotée (ou l'Etat dans le cas d'une privatisation) propose de placer dans le public un certain nombre de titres à un prix déterminé pendant une période donnée.

Option (contrat)
Contrat donnant la faculté (mais pas l'obligation) d'acheter (option d'achat : call) ou de vendre (option de vente : put) un titre support de l'option à un prix prédéterminé (prix d'exercice), moyennant le paiement immédiat du prix de l'option (prime), pendant une période donnée (période d'exercice) jusqu'à une date d'échéance. Les options constituent le principal instrument utilisé sur le MONEP.

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)
Appellation désignant les SICAV et les FCP qui substituent leurs propres titres (actions de SICAV, parts de FCP) aux titres du marché financier qu'ils acquièrent avec les ressources procurées par les souscripteurs de leurs propres titres. Ils constituent le « marché tertiaire », par opposition aux marchés primaire et secondaire (marché financier).La valeur des actions SICAV et des parts de FCP (prix de rachat) est égal au quotient de la valeur boursière du portefeuille de valeurs mobilières détenues par l'OPCVM par le nombre de titres (actions ou parts) émis par l'OPCVM.

Parité
Nombre de warrants ou d'options nécessaires pour faire valoir ses droits à exercice sur un support.

Passif
Engagement d'une entreprise envers des tiers (dettes remboursables à terme fixe ou éventuellement indéterminé pour les TSDI) et envers les associés (apports remboursables en cas de dissolution de la société, ou sur l'initiative de l'entreprise dans le cadre de programme de rachat d'actions).
Ensemble des dettes d'une entreprise (passif exigible) et de ses capitaux propres.
Ensemble des ressources permettant de financer l'actif.

Plan d'épargne en actions
Enveloppe fiscale d'un compte titres associé à un compte espèces, constitué d'actions françaises et européennes , exonéré de toute imposition des dividendes et des plus-values, sous condition de maintien des capitaux investis dans le portefeuille pendant 8 ans au minimum.

Plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou de groupe (PEG)
Cadre juridique contractuel par lequel une entreprise offre à ses salariés d'acquérir individuellement des titres (en général ceux d'un FCP, ou les actions de l'entreprise) en y consacrant une fraction du salaire, complétée par un abondement de l'entreprise et conférant des avantages fiscaux en contrepartie du blocage de fonds pendant une durée de 5 ans.

Plus-value
Gain obtenu lors de la vente d'un actif (bien, titre), égal à la différence entre le prix de vente et le prix d'achat(ou la valeur comptable nette).

Plus-value latente
Gain potentiel ou augmentation de valeur d'un actif (bien, titre), calculé mais non encore réalisé, entre un prix de marché constaté à une date donnée et la valeur comptable nette ou le prix d'achat de l'actif, en l'absence de toute cession de cet actif.

Prime
Prix d'une option ou d'un warrant.

Prime d'émission
Différence entre le prix d'émission d'une action et sa valeur nominale.

Prime de remboursement (d'une obligation)
Différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale d'une obligation.

Prime de risque
Ecart entre la rémunération d'un investissement ou placement (action) risqué et celle d'un placement sans risque (obligation d'Etat : OAT), constituant la rémunération du risque supporté.

Prix d'exercice
Prix auquel le détenteur d'une option est en droit d'acheter ou de vendre le support (sous-jacent).

Produits optionnels
Titres offrant à leurs détenteurs la possibilité, mais non l'obligation, d'exercer une option d'achat ou de vente d'un autre titre pendant une période donnée ou à une date d'échéance :

Options d'achat et de vente sur le MONEP, warrants (sur actions, sur indices, sur devises), bons de souscription, obligations convertibles, opérations au SRD.

Provision
Charge comptable calculée destinée à compenser un risque probable ou la dépréciation d'un actif non amortissable (stocks, créances notamment).

Put
Option de vente d'un warrant ou option de vente sur le MONEP.

Quorum
Part du capital requis pour qu'une assemblée générale d'actionnaires puisse valablement délibérer (quorum requis de 25% pour l'AGO et de1/ 3 pour l'AGE.).

Ratio Cook
Valeur minimum (8%) d'un ratio prudentiel que doivent respecter les établissements de crédit, calculé en effectuant le rapport entre leurs emplois (crédits accordés, titres détenus) et leurs fonds propres.

Ratio McDonough
Nouveau ratio prudentiel ,appelé à remplacer le ratio Cook à partir de 2004,et qui pondère de façon différenciée les divers emplois des banques en fonction du type de crédits, de titres et de clients pour mieux tenir compte de la variabilité des risques encourus par les banques sur les actifs détenus.

Relution
Accroissement du bénéfice par action résultant d'une diminution du nombre de titres, notamment dans le cas d'un rachat de ses propres actions par une société.

Rendement (boursier)
Rapport entre le dividende (global avoir fiscal inclus pour le rendement brut ; net pour le rendement net) d'une action et son cours de bourse.

Rendement global d'une action ou Total shareholder return **(TSR)**
Exprime le rendement d'une action compte tenu du réinvestissement du dividende et de la valorisation du cours de l'action exprimant un gain en capital, qui s'ajoute au dividende versé.
Il se calcule sur un an ou, plus significativement, sur plusieurs années, et est particulièrement pertinent pour analyser les titres de sociétés de croissance dont le taux de distribution des bénéfices est faible.

Réserves
Ensemble des éléments des capitaux propres autres que le capital social et le résultat. Les réserves proviennent principalement du cumul des bénéfices non distribués ; elles incluent également des primes d'émission d'actions, des plus-values de réévaluation et des provisions réglementées à caractère de réserve.

Rentabilité du capital économique ou Return on capital employed (**ROCE)**

Rentabilité économique des capitaux mis en œuvre par une entreprise, calculée comme le rapport entre le résultat opérationnel après impôts et les capitaux rémunérés engagés quelle qu'en soit l'origine.

Rentabilité financière des capitaux propres ou Return on equity (**ROE)**
Rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

Return on investment (ROI)
Délai de récupération du capital.

Résultat social
Résultat net d'une société mère, servant à calculer le résultat distribuable et le dividende.

Résultat consolidé
Résultat net d'un groupe, représentatif de la rentabilité financière réelle du groupe.

Rompu
Différence entre le nombre de titres détenus par un porteur et le nombre de titres nécessaires, compte tenu du rapport d'échange entre titres anciens et nouveaux (parité), pour participer à une opération financière.

Service de règlement différé
Mode de négociation des actions, spécifique à la Bourse de Paris, dans lequel le règlement et la livraison des titres ont lieu postérieurement à leur négociation, en fin de mois le jour de la liquidation (5 jours ouvrés avant le dernier jour de Bourse). Le SRD, mis en place et géré par les autorités de marché et les intermédiaires financiers en contrepartie d'une commission spécifique (CRD), permet d'effectuer des achats et ventes à découvert ainsi que des reports de position d'un mois sur l'autre, et de dégager des effets de levier. Sont admis au SRD les actions des sociétés à forte capitalisation (plus de 1 milliard d'€) et à forte liquidité (plus de 1 million d'€ de transactions quotidiennes) faisant partie de l'indice SBF 120.

Seuil (de franchissement)
Franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un pourcentage de détention du capital ou des droits de vote d'une société par un seul actionnaire, personne physique ou morale, (5%, 10%, 20%, 33,33%, 50%, 66,66%) devant être déclaré par ce dernier à la société dans un délai de 15 jours et au Conseil des marchés financiers dans les 5 jours.

Sous-jacent
Actif sur lequel repose une option d'achat (call) ou de vente (put).

Support
Autre dénomination d'un sous-jacent.

Split
Division du nominal des actions entraînant un accroissement du nombre d'actions, en général afin d'accroître la liquidité du marché du titre considéré.

Taux de distribution (ou Pay out ratio)
Rapport entre le dividende distribué et le montant du bénéfice net.

Titre au porteur identifiable(TPI)
Titre au porteur dont le nom du détenteur est connu de la société émettrice du titre si elle en fait la demande auprès de l'organisme de conservation et de compensation des valeurs mobilières dématérialisées (Euroclear).

Titrisation
Procédé de financement par lequel une entreprise transforme ses créances commerciales en titres négociables souscrits par des tiers, notamment en apportant ses créances à un fonds commun de créances (FCC).

Trackers (ou ETF = Exchange Traded Funds)
OPCVM indiciel, coté sur un marché réglementé, détenteur d'un portefeuille de titres ayant la même structure que l'indice qu'il a pour objet de répliquer.
Titre émis par ces OPCVM indiciels dont les variations répliquent celles de l'indice de référence

Valeur d'entreprise
Somme de la capitalisation boursière et de l'endettement net.

Valeur intrinsèque (d'une option)
Différence entre le prix d'exercice et le cours du support à une date donnée.

Valeur intrinsèque d'une société d'assurance (embedded value)
Somme de l'actif net réévalué et de la valeur actualisée des bénéfices futurs des contrats en portefeuille.

Valeur mobilière
Titre, émis par une personne morale, librement négociable, transmissible par inscription en compte ou par tradition, selon les procédures simplifiées prévues par le droit commercial (par opposition aux titres cessibles ou, à fortiori, incessibles) , conférant des droits identiques par catégorie , et donnant accès soit à une quotité du capital , soit à un droit de créance général sur le patrimoine de la personne morale émettrice.

Valeur nette comptable
Valeur d'origine d'un actif, déduction faite des amortissements et des provisions afférents à cet actif.

Valeur temps (d'une option)
Différence entre la prime et la valeur intrinsèque. Elle diminue avec le temps pour devenir nulle à l'échéance.

Valeur de remplacement
Prix à payer pour acquérir ou reconstituer un actif possédé, dans l'état ou il se trouve (compte tenu notamment de son âge, de son usure, de son obsolescence). La valeur de remplacement correspond au prix de l'actif sur le marché secondaire, lorsqu'il existe.

Volatilité
Mesure de l'aptitude d'un actif à connaître de fortes fluctuations de sa valeur. La volatilité constitue une mesure du risque. Elle est particulièrement importante pour les produits à effet de levier.

Warrant
Valeur mobilière, émise par un établissement de crédit et cotée en Bourse, qui permet d'acheter ou de vendre, en contrepartie du prix payé pour l'acquisition du warrant (prime), une action ou un autre titre support à un prix d'exercice défini, jusqu'à une date d'échéance après laquelle le warrant perd toute valeur.
Effet de commerce, émis en contrepartie du dépôt de marchandises dans un entrepôt public (magasin général) permettant d'obtenir d'une banque un crédit d'escompte (warrant escomptable).